



Centre de documentation
de Mirabeau

Centre de documentation Inter-directions
de Montparnasse

La veille documentaire

Travail, Emploi, Formation professionnelle

Sélection N° 1 - janvier 2018

- ▶ [Travail - Dialogue social](#)
- ▶ [Santé - Sécurité au travail](#)
- ▶ [Emploi - Chômage](#)
- ▶ [Formation professionnelle - Apprentissage](#)
- ▶ [Économie - Entreprise](#)
- ▶ [Europe - International](#)

Ouvrages - Études
Articles de revues spécialisées
Notes d'analyse

Travail – Dialogue social

■ *Ouvrages – Études – Rapports*

▶ **Ordonnances Macron : commentaires pratiques et nouvelles dispositions du code du travail**

Antoine Lyon-Caen
Dalloz, 2017, 435 p.

Présentation des neuf ordonnances pour réformer le droit du travail, accompagnées de commentaires qui éclairent leurs enjeux et leurs conséquences.

→ *Consulter l'ouvrage dans le Centre de documentation de Mirabeau [Cote D TRA LYO]*



▶ **Réforme du code du travail (ordonnances du 22 septembre 2017)**

Francis Lefebvre, 2017, 346 p.

Synthèse détaillant point par point les nouvelles dispositions du code du travail suite aux ordonnances Macron.

→ *Consulter l'ouvrage dans les centres de documentation de Mirabeau [Cote D TRA LEF] ou de Montparnasse [DGEFP TR 02 1 REF]*



▶ **Les religions et le droit du travail**

Bernard Callebat (dir) / Hélène de Courrèges (dir) / Valérie Parisot (dir)
Bruylant, 2017, 522 p.

Une synthèse sur les relations complexes qui se nouent entre les religions et le travail : le



statut des personnels religieux, la manière de concilier les exigences propres aux cultes avec les règles du droit du travail, la situation dans les pays de concordat, la façon dont les entreprises répondent aux revendications religieuses de leurs employés et font respecter une éthique religieuse.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \[Cote D TRA CAL\]](#)

► **L'essentiel des grands arrêts du droit du travail**

Yannick Pagnerre

Gualino, 2017, 199 p.

Présentation des fondements du droit du travail français (pouvoirs de l'employeur, temps de travail et rémunération, représentation syndicale). Complétée de 76 arrêts analysés et commentés.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \(Cote D TRA PAG\)](#)

► **Un monde sans travail ?**

Tiffany Blandin.

Le Seuil, 2017. 123 p.

Les technologies vont-elles détruire le travail ? Depuis les débuts de l'ère industrielle, la machine à vapeur, l'électricité, l'automobile ont remplacé des millions d'ouvriers... mais, de nouveaux postes sont toujours apparus. Aujourd'hui, les progrès de l'intelligence artificielle confrontent la société à un terrible défi. Loin des regards, l'automatisation des tâches intellectuelles s'est enclenchée et selon l'auteur, dans la décennie qui vient, robots et ordinateurs intelligents vont générer un chômage sans précédent. Comme les machines ont remplacé les ouvriers, des programmes informatiques pourraient se substituer aux employés de bureaux...

→ [Consulter l'ouvrage au CRDM \(Cote TR 05 1 BLA\)](#)

► **Les nouvelles formes du travail indépendant**

Sophie Thiery

Les avis du CESE, novembre 2017, 138 p.

Renforcer la cohésion sociale au bénéfice de tou.te.s les actif.ve.s, sécuriser des parcours professionnels quel que soit le statut d'emploi, équilibrer la relation entre donneur.euse.s d'ordre et plateformes d'un côté et travailleur.euse.s de l'autre, avec une attention particulière sur la situation des plus précaires : telles sont les principales lignes de force qui ont guidé l'élaboration des préconisations du Conseil économique, social et environnemental.

→ [Consulter le document en ligne](#)

► **Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique**

Patrice Flichy

Seuil, 2017, 421 p.

La mutation numérique transforme en profondeur le travail et remet en cause la division traditionnelle du travail. Les frontières entre vie professionnelle et vie privée deviennent poreuses. L'auteur étudie les mutations contemporaines du travail à l'âge numérique, il analyse le rapport entre le travail dans l'entreprise et " l'autre travail ", frontière du travail d'appoint, du bricolage et des loisirs

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \[Cote SCI SOT FLI\]](#)





► Les accords collectifs de groupe

Alexandra Théodoropoulos /Gérard Vachet
L'Harmattan, 2017, 433 p.

Au cours des années le regroupement d'entreprises sous la domination d'une société mère s'est accompagné d'une recherche d'unité dans les modes de gestion et les statuts sociaux. La négociation collective de groupe est ainsi devenue un véritable niveau de négociation reconnu par le législateur. Cette étude, issue d'une thèse, met en évidence les solutions proposées par les partenaires sociaux pour affiner et sécuriser le régime juridique applicable aux accords de groupe.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \(NC NEG THE\)](#)



► Ce que la vie m'a appris

Georges Séguy
Ed. de l'Atelier, 2017, 205 p.

Dans cette sélection d'entretiens, la figure du syndicalisme français revient sur son parcours ; de sa déportation à Mauthausen à l'âge de 16 ans pour son engagement dans la Résistance à l'exercice de la fonction de secrétaire général de la Confédération générale du travail de 1967 à 1982.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \(Cote D TRA HIS SEG\)](#)

■ Articles de revues spécialisées

► Où va le travail humain à l'ère du numérique ? Dossier spécial

Gérard Valenduc (Coord.)
HesaMag n° 16, 2^{ème} trimestre 2017, pp. 10-30

Au sommaire : les conditions de travail dans des environnements digitalisés ; La livraison des repas à domicile : risques et périls ; La réalité augmentée (l'exemple de l'entreprise néerlandaise DHL) ; les exosquelettes : un atout contre la pénibilité ?

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau \(Cote D TRA HIS SEG\)](#)

► La réforme du droit du travail - Ordonnances du 22 septembre 2017 (Dossier)

Partie 1 – Approche générale

Droit social n° 12, décembre 2017 p. 996-1056 (dossier)

Un changement de paradigme ? (Frédéric Géa) - Les réformes de 2017 : quels principes de composition ? (Tatiana Sachs, Cyril Wolmark) - Conventions d'entreprise et conventions de branche (Gilles Auzero) - Accord collectif et contrat de travail (Pascal Lokiec) - L'irrésistible ascension de l'accord d'entreprise (Paul-Henri Antonmattei) - La négociation collective dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux (Florence Canut) - L'accord de branche (Patrice Adam) -Le comité social et économique (Grégoire Loiseau) - Le conseil d'entreprise : un premier pas vers le conseil d'établissement allemand ? (Patrick Rémy)

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

CGVH ► Les élections de représentants du personnel au comité social et économique et social : L'obligation d'organiser des élections (ère partie)

Fabrice Signoretto

Revue pratique de droit social, n° 872 décembre 2017, p 387-396

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau](#)





► **Comment travaillerons-nous demain ? cinq tendances lourdes d'évolution du travail**

Martin Richer

Futuribles, n° 442, janvier-février 2018, p. 19-36

Enseignant à l'Institut d'administration des entreprises de Paris et consultant en responsabilité sociétale des entreprises, l'auteur a dégagé six grandes tendances d'évolution du travail : fragmentation ; intensification ; automatisation ; « plateformisation » ; individualisation et insubordination qui, souligne-t-il, sont porteuses de nouveaux risques mais également de nouvelles opportunités.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► **Le cadre à l'épreuve de la troisième révolution industrielle**

Gilles Jolivet / Damien Chatard / Alexandre d'Hauteville / Philippe Sénèque

La Semaine juridique Social, n° 50, décembre 2017, p. 11-17

Le cadre, s'il est généralement perçu comme un rouage clé de l'organisation des entreprises, n'en est pas moins une catégorie de salariés au profil de plus en plus insaisissable. La notion n'est toujours pas juridiquement définie et s'applique à une population devenue particulièrement hétérogène. Cette catégorie de salariés est-elle pourtant vouée à disparaître ou convient-il simplement de reconsidérer cette notion et le statut afférent ?

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques](#)

► **Faciliter la négociation collective dans les entreprises dépourvues de délégué syndical**

Stéphane Béal / Magali Marguerite

La Semaine juridique Social, n°49, décembre 2017, p. 14-17

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 a pour objectif de faciliter, voire rendre possible, la négociation collective et/ou la conclusion d'accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les dispositions antérieures ont été reprises avec de légères modifications.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques](#)

► **Le quantum de l'amende administrative entre certitude et incertitude**

François Duquesne

La Semaine juridique Social, n° 49, décembre 2017, p. 09-13

Fondée sur un socle commun de règles dont dépend son prononcé depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 7 avril 2016, l'amende administrative alimente désormais la discussion relative à la mesure de la peine en droit du travail aux côtés d'autres formes plus classiques de sanction. Mais alors que la détermination de son quantum se trouve soumise aux principes généraux du droit répressif, elle échappe en grande partie aux règles qui encadrent l'infliction de l'amende pénale en présence d'une violation de la norme sociale. Derrière ce constat pourrait se dessiner la perspective d'un renforcement sensible de la répression en des matières où la poursuite se faisait jusqu'alors assez rare.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques](#)

► **L'intérêt à agir des unions de syndicats et des syndicats : histoire d'un tango entre juge administratif et juge judiciaire**

Célia Allache



La Semaine juridique Social, n° 48, décembre 2017, p. 16-21

Par trois arrêts du 24 mai 2017, le Conseil d'Etat confirme une jurisprudence bien établie selon laquelle l'intérêt à agir des syndicats et des unions syndicales ne peut se limiter à ceux de leurs membres. En précisant que leur intérêt n'est admis que lorsque la portée de la décision attaquée est en adéquation avec le périmètre statutaire de l'union syndicale ou du syndicat, le juge administratif se démarque toutefois de la position plus libérale de la Cour de cassation, pour qui l'atteinte à une règle d'ordre public suffit à caractériser l'intérêt à agir des organisations syndicales.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques](#)

► Conclusion des conventions d'entreprise négociées selon les règles de droit commun après l'ordonnance n° 2017-1385

Stéphane Béal

La Semaine juridique Social, n° 47, novembre 2017, p. 19-22

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017, relative au renforcement de la négociation collective, modifie le régime de droit commun de la conclusion des conventions d'entreprises sur 3 aspects : l'initiative de la consultation des salariés visant à valider un accord minoritaire, la négociation du protocole fixant les modalités d'une telle consultation, et le calendrier de la " généralisation ".

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(LexisNexis\) sur abonnement](#)

► Les procédures conventionnelles et statutaires du licenciement après l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017

Sandrine Le Naour

La Semaine juridique Social, n° 47, novembre 2017, p. 15-18

L'article 4 de l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 prévoit que l'irrégularité commise par l'employeur au cours de la procédure de licenciement, notamment en méconnaissant une procédure conventionnelle ou statutaire de consultation préalable, est sanctionnée par l'octroi d'une indemnité au plus égale à un mois de salaire. Cette disposition est de nature à sécuriser, dans une certaine mesure, les procédures conventionnelles et statutaires de licenciement mais sa rédaction, trop restrictive, ne permet pas d'englober l'ensemble des formalités prévues par les conventions collectives en matière de licenciement.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(LexisNexis\) sur abonnement](#)

► La répartition des compétences consultatives des comités sociaux et économiques dans les entreprises à structures complexes

Pascale Lagesse

La Semaine juridique Social, n° 47, novembre 2017, p. 9-14

La division de l'entreprise en établissements distincts a depuis toujours suscité de nombreuses interrogations quant au rôle dévolu aux différentes instances de représentation du personnel et à l'articulation entre le niveau central et celui des établissements. Si la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 s'est attachée à dissiper certains doutes, l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, fusionnant les acteurs de la négociation collective en une instance unique, risque de faire ressurgir un certain nombre

de difficultés

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)
→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(LexisNexis\) sur abonnement](#)

EP ► Le protocole d'accord préélectoral organisant l'élection des membres du comité social et économique

Emeric Jeansen

La Semaine juridique Social, n° 46, novembre 2017, p. 9-15

L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 modifie, tantôt en profondeur, tantôt en pointillé, le droit des élections professionnelles. Les modalités d'adoption du protocole d'accord préélectoral en témoignent. Souvent, les règles anciennes ont été préservées; parfois, des dispositions nouvelles apparaissent

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)
→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(LexisNexis\) sur abonnement](#)

► La discrimination et l'égalité professionnelle

Collectif d'auteurs

Liaisons sociales. Les thématiques, n° 53, novembre 2017, 98 p.

Sous l'influence du droit européen, le droit de la non-discrimination ne cesse de prendre de l'importance dans les relations de travail. Dans ses décisions à l'égard du salarié, l'employeur doit respecter le principe de non-discrimination qui lui interdit de prendre en compte l'un des critères inscrits à l'article L. 1132-1 du Code du travail (sexe du salarié, origine, activités syndicales, convictions religieuses, âge, état de santé, handicap, etc.). La discrimination peut être indirecte lorsqu'une mesure ou une pratique, neutre en apparence, est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres, à moins que cette mesure ou pratique ne soit objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens utilisés ne soient nécessaires et appropriés.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)
→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Lamyline\)](#)

► L'économie générale des "accords de compétitivité" mise sens dessus dessous

Josepha Dirringer/ Ylias Ferkane

Le Droit ouvrier, n° 833, décembre 2017, p. 716-732

Une nouvelle modification du régime juridique des accords de compétitivité est intervenue en 2017. Cette nouvelle génération d'accords a pour objet de "répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ou en vue de préserver ou développer l'emploi". Pour autant ces accords ne comprennent plus nécessairement un engagement de l'employeur en matière d'emploi. Examen des décisions prises en la matière par la cour de cassation et le Conseil constitutionnel.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► Les risques psychosociaux au travail à l'aune des droits fondamentaux

Ruth Dijoux

Le Droit ouvrier, n° 833, décembre 2017, p. 707-715

Etudier les risques psychosociaux à l'aune des droits fondamentaux constitue une approche juridique nouvelle. La notion souffre d'absence de définition juridique, elle inquiète les employeurs, rassure les salariés et concerne l'ensemble des acteurs du monde du travail. Les risques psychosociaux auxquels est confronté le droit du travail sont confortés par les



droits fondamentaux.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► **L'avenir radieux du capital : la QVT**

Jacques Déchoz

Le Droit ouvrier, n° 833, décembre 2017, p. 697-706

Examen du contenu des accords qualité de vie au travail signés suite à l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013. 808 accords, un tel chiffre laisserait entendre une véritable prise en compte de la problématique. Un sondage de la Sofres en 2014 montrait que pour 68 % des salariés, la qualité de vie s'était dégradée, les diverses enquêtes conduites ces dernières années révèlent entre autre, l'intensification du travail, l'accroissement des rythmes atypiques et du temps partiel contraint. L'examen des accords démontrent qu'il n'y est jamais question du travail lui-même et du contexte dans lequel il s'accomplit.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► **L'encadrement de l'indemnisation du licenciement injustifié**

Cyril Wolmark

Le Droit ouvrier, n° 833, décembre 2017, p. 733-745

La décision du plafonnement du montant des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse introduit par les ordonnances "Macron" a soulevé peu de contestation. Or, considérer l'entrée au chômage comme une conséquence bénigne, c'est occulter l'impact réel du chômage sur les personnes et leur entourage. Origine et analyse de la mise en œuvre de ce plafonnement.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► **Négociation obligatoire dans l'entreprise (1^{er} partie).**

Stéphane Béal / Cécile Terrenoire

La semaine juridique. Entreprise et affaires, n° 50, 14 décembre 2017, p. 49-56

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective modifie les dispositions du Code du travail notamment relatives à la négociation obligatoire dans l'entreprise. Celles-ci sont désormais organisées en trois parties : les règles d'ordre public, auxquelles est consacrée la présente étude ; les règles relatives à la faculté d'adaptation des négociations par voie conventionnelle, et les règles supplétives.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Lexis Nexis sur abonnement\)](#)

► **Négociation obligatoire dans l'entreprise (2^e partie).**

Stéphane Béal / Cécile terrenoire

La semaine juridique. Entreprise et affaires, n° 51-52, 21 décembre 2017, p. 49-56

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective modifie les dispositions du Code du travail notamment relatives à la négociation obligatoire dans l'entreprise. Celles-ci sont désormais organisées en trois parties : les règles d'ordre public et les règles relatives à la faculté d'adaptation des négociations par voie conventionnelle, et les règles supplétives auxquelles est consacrée la présente étude.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Lexis Nexis sur abonnement\)](#)



abonnement)

► **La lettre de licenciement peut-elle être considérée comme une simple formalité ?**

Jérôme Portal / Tatiana Sachs

Revue de droit du travail, n° 12, décembre 2017, p. 763-770

Un éclairage contrasté sur l'article 4 de l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 qui détermine « les motifs énoncés dans la lettre de licenciement [...] peuvent après la notification de celle-ci, être précisés par l'employeur, soit à son initiative soit à la demande du salarié ». Pour Yasmine Tarasewicz et Estelle Coulombelcette, la tentative d'établir un dialogue pourrait buter sur le recours aux formulaires types. Pour Michel Henry, l'ordonnance prend le risque de revenir sur une sécurisation du contentieux de la rupture difficilement acquise.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

► **Le contrat de travail éclairé par l'article 1108 (ex-1104) du Code civil**

Vincent Bonnin

Revue de droit du travail, n° 12, décembre 2017, p. 771-776

Au fil des réformes et des interprétations qui les accompagnent, le contrat de travail et le salarié semblent considérés comme des facteurs de risque et de charge pour l'employeur. Pourtant l'article 1104 du Code civil, plus encore depuis qu'il est devenu 1108 sous l'effet de l'ordonnance du 10 février 2016, apporte la contradiction à cette tendance.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

► **Précision sur la mesure de l'audience des organisations syndicales reconnues représentatives au sein d'une branche.**

Frédéric Dieu

Revue de droit du travail, n° 12, décembre 2017, p. 777-781

Les conclusions du rapporteur public concernant la mesure de représentativité litigieuse opposant la CFE-CGC et la CFDT dans le secteur banques et assurances.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

► **Droit public ou privé de la représentation du personnel : quelles différences pour qui ?**

Florence Debord/ Carole Giraudet

Revue de droit du travail, n° 12, décembre 2017, p. 782-789

Bientôt le dispositif du code du travail instituant le comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail sera applicables aux seuls établissements publics relevant du secteur de la santé. Nouvelle illustration de la porosité des deux branches du droit celui du droit du travail et celui de la fonction publique. Analyse du télescopage des champs et des régimes.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

► **Négociation collective et articulation des normes après les ordonnances**

Collectif d'auteurs

Action juridique CFDT, n° 232, octobre 2017, p. 5-95

Ce numéro d'action sociale présente de manière synthétique le nouveau cadre du dialogue social et les règles d'articulation entre les différents niveaux de négociation. Avec ces



ordonnances, des espaces nouveaux se sont ouverts à la négociation, donnant de la souplesse et des marges de manœuvre en proximité pour adapter l'organisation du travail.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Montparnasse](#)

► **Quand l'employeur doit sanctionner : Un pouvoir disciplinaire encadré**

Collectif d'auteurs

Social pratique, n° 712 – cahier n° 2, décembre 2017, 102 p.

Le droit disciplinaire est applicable à toutes les entreprises, quels que soit les activités exercées, l'effectif et la nature du contrat de travail du salarié. Ce supplément présente les règles applicables en matière disciplinaire, mises à jour de la plus récente jurisprudence, en distinguant, - Les pouvoirs d'encadrement et de contrôle de l'employeur ; - les conditions dans lequel il peut sanctionner des comportements fautifs ; - et enfin la procédure qu'il doit respecter.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Montparnasse](#)

► **Le nouveau droit des accords collectifs de travail**

Grégoire Loiseau / Arnaud Martinon (sous la direction de)

Les cahiers sociaux, n° 302, décembre 2017, p. 590-604

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective prolonge et accentue la promotion par le droit contemporain de la norme négociée pour régir les relations individuelles et collectives de travail. Le droit du travail est structuré par des règles nouvelles qui organisent, d'un côté les rapports entre les accords de branche et les accords d'entreprise et réajustent, de l'autre, la coordination des accords collectifs et des contrats individuels de travail.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Montparnasse](#)

► **Syndicalisme international. Dossier**

Collectif d'auteurs

Les Mondes du travail, n° 20, octobre 2017, p. 3-113

En introduction à ce dossier un entretien avec Eduardo Chagas et Felipe Van Kiersbilck sur « possibilités et limites du syndicalisme international en Europe ». Au sommaire : décrypter les difficultés d'action du syndicalisme international, un syndicaliste à la tête de l'OIT, la Confédération Syndicale Internationale, les questions identitaires au sein des Fédérations syndicales internationales, les accords cadres interrégionaux, la Confédération européenne des syndicats face à une Europe austéritaire, la fédération de branche européenne, l'action syndicale européenne d'entreprise face aux restructurations transnationales.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau](#)

► **Licenciements collectifs**

Laetitia Driguez

Europe, n° 11, novembre 2017, p. 47-48

*Commentaire des arrêts CJUE du 21/09/2017 aff. C-149/16 Socha et C-429/16 Ciupa
Les décisions de modification unilatérale des contrats de travail susceptibles de conduire à leur rupture en cas de refus par les salariés doivent être précédés d'une consultation des représentants des travailleurs.*

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau](#)

► **Compétence en matière de contrats individuels de travail du personnel navigant**

Laurence Idot





Europe, n° 11, novembre 2017, p. 53-54

Commentaire de l'arrêt CJUE 14/09/2017 aff. Jte C-168 et C-169, Nogueira et a.

Le lieu à partir duquel le personnel navigant effectue ses obligations vis à vis de son employeur n'est pas assimilable à la notion de base d'affectation au sens des textes européens sur l'aviation civile mais cette dernière constitue un indice significatif dudit lieu.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau](#)

Santé – Sécurité au travail

■ **Ouvrages – Études – Rapports**

▶ **La santé et le travail : 10 étapes pour une prévention efficace dans l'entreprise**

William Dab / Arnaud Franel, 2015, 200 p.

Ce livre traite de la place de la santé au travail, entre atout et contrainte pour les entreprises

→ [Consulter l'ouvrage dans le Centre de documentation de Mirabeau \[CT PRE DAB\]](#)



■ **Articles de revues spécialisées**

▶ **Les dispositifs d'assistance physique : dossier**

Travail et sécurité n° 788, novembre 2017 p. 15-28

Arrivés très récemment sur le marché, les exosquelettes et les robots collaboratifs font partie des nouvelles technologies censées apporter une assistance physique aux opérateurs. Intégrés à une démarche de prévention globale des risques professionnels, ils peuvent notamment contribuer à la prévention de troubles musculosquelettiques. En revanche, ils sont susceptibles d'introduire de nouveaux risques et leur mise en place doit avoir été réfléchi dans sa globalité.

→ [Consulter le document en ligne](#)



▶ **Les espaces confinés : dossier**

Travail et sécurité n° 789, décembre 2017 p. 14-24

Les espaces confinés sont présents dans tous les secteurs d'activité. Ils sont néanmoins encore souvent méconnus ou mal identifiés et, par conséquent, ils constituent un parent pauvre en matière de prévention des risques. Pourtant, le personnel qui évolue en leur sein est exposé à des risques mortels. Des mesures de prévention et des formations existent pour assurer les interventions le plus en sécurité possible.

→ [Consulter le document en ligne](#)



▶ **Centenaire de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles**

Hauser Jean

Droit social n° 12, décembre 2017 p. 1069-1073 (Etudes)

En hommage à la mémoire de Jean Hauser décédé en novembre 2017, Droit social publie de nouveau le rapport de synthèse qu'il avait rédigé en 1998.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)



▶ **La protection du salarié contre l'exposition aux champs électromagnétiques**

Olivier Cachard

La Semaine juridique Social, n° 46, novembre 2017, p. 16-21

Le décret n° 2016-1074 du 3 août 2016, complété par un arrêté du 5 décembre 2016, vient de transposer la directive 2013-35/UE renforçant la protection des salariés contre l'exposition aux champs électromagnétiques.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(LexisNexis\) sur abonnement](#)

► Conditions de travail : toutes et tous sous pression

Collectif d'auteurs

Alternatives économiques, n° 374, décembre 2017, p. 63-74

Dans tous les secteurs d'activité les cadences s'accroissent et la pression s'accroît pour les salariés. Nul n'est à l'abri, que ce soit dans les agences bancaires, chez les géants du commerce en ligne ou pour les agents de propreté. D'autres organisations doivent être pensées, exemple d'entreprise ayant revu ses modes de management.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► La fusion des institutions représentatives du personnel porte-t-elle atteinte à leur capacité d'intervention en matière de santé et de sécurité au travail ?

Jérôme Porta (resp.) / Tatiana Sachs (resp.)

Revue de droit du travail, n° 11, novembre 2017, p. 691-700

Les divers points de vue croisés dans cet article apportent un éclairage sur les enjeux de cette réforme des institutions représentatives du personnel. Pour les uns la fusion du CHSCT au sein du CSE permettra aux questions de santé d'être traitées là où sont débattues les orientations stratégiques de l'entreprise. A l'inverse, pour d'autres c'est le risque d'une dilution des enjeux de santé et de sécurité. C'est finalement la manière dont les acteurs du dialogue social s'en saisiront qui déterminera les effets de cette fusion.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

Emploi - Chômage

■ Ouvrages – Études – Rapports

► Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux L'essai

Guillaume Tiffon/Frédéric Moatty/Dominique Glaymann/Jean-Pierre Durand

Presses universitaires de Rennes, 2017, 256 p.

Présente dans le langage médiatique, politique, syndical ou patronal, la notion d'employabilité est sans cesse actualisée par les chercheurs en gestion, en économie, mais aussi en droit, en sciences politiques et de l'éducation. Les auteurs interrogent la manière dont ses usages sociaux affectent les politiques publiques, le recrutement, la formation et l'insertion dans l'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Dans le contexte de chômage massif, raisonner en termes d'amélioration de l'employabilité risque de stigmatiser les chômeurs et de simplement modifier l'ordre de la file d'attente et d'aggraver l'individualisme et la concurrence au sein du salariat.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \(Cote EMP FOR TIF\) ou de Montparnasse \(DGEFP TR 10 1 PIE\)](#)



► Salaire minimum interprofessionnel de croissance : 1^{er} décembre 2017

Rapport du groupe d'experts

Ministère de l'économie et des finances, décembre 2017, 155 p.

Le groupe d'experts recommande d'appliquer strictement les mécanismes légaux d'indexation du Smic au 1^{er} janvier 2018. Il juge nécessaire de réformer sa formule de calcul et propose deux options : l'indexer sur l'inflation seulement ou supprimer toute règle d'indexation obligatoire. Pour justifier leur position, les auteurs avancent que le Smic a des effets limités en matière de lutte contre la pauvreté, et que la revalorisation de la prime d'activité se révélerait plus efficace. Les situations de pauvreté sont la conséquence de la faiblesse de la durée du travail plutôt que de la faiblesse du salaire horaire. D'autre part, le salaire minimum français est élevé comparativement à celui de ses voisins, et cela induit des effets préjudiciables sur l'emploi des personnes les moins qualifiées.

→ [Consulter le rapport en ligne](#)

► Ouverture de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants

Clément Cadoret / Laurent Caussat / Eve Robert et al.

Igas, décembre 2017, 482 p.

Après avoir étudié les systèmes existants dans 9 pays de l'UE, les auteurs proposent dix scénarios d'extension de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants. Ces scénarios combinent différents paramètres : régime public ou privé, facultatif ou obligatoire, indemnisation forfaitaire ou proportionnelle aux revenus perdus, assurance mobilisable uniquement en cas de liquidation judiciaire ou quel que soit le motif de cessation d'activité, indemnisation ou non des travailleurs indépendants économiquement dépendants en cas de forte baisse des revenus,... Selon les scénarios envisagés, le nombre de personnes à indemniser chaque année pourrait aller de 50 000 à 360 000, sachant que la France compte 3,3 millions d'indépendants. La mission invite l'Etat et les partenaires sociaux à avancer avec prudence, face à une population dont les contours sont difficiles à tracer, quitte à faire évoluer le dispositif au cours du temps.

→ [Consulter le rapport en ligne](#)

■ Notes d'analyse

► Offres pourvues et abandons de recrutement

Anissa Boulemia

Eclairages & synthèses, n° 40, décembre 2017, 10 p.

Selon une étude de Pôle emploi, la plupart des offres sont pourvues rapidement malgré des difficultés de recrutement. Ainsi, parmi les 3,2 millions d'offres déposées à Pôle emploi sur une année, 2,9 millions ont été pourvues. Cependant, 97 000 offres ont été annulées du fait de la disparition du besoin ou du manque du budget disponible. 53 000 recrutements sont encore en cours et 150 000 recrutements ont été abandonnés faute de candidats.

→ [Consulter le document en ligne](#)

■ Articles de revues spécialisées

► Le revenu salarial s'établit à 20 540 euros en moyenne en 2015

Simon Georges-Kot, division Salaires et revenus d'activité, Insee

Insee Focus, n° 101, décembre 2017, n.p.

En 2015, le revenu salarial annuel, somme de tous les salaires nets perçus par un même individu dans l'année, est de 20 540 euros en moyenne. En euros constants, il dépasse de



0,6 % son niveau de 2014, après avoir renoué avec la croissance l'année précédente. Le revenu salarial des cadres est en moyenne près de trois fois plus élevé que celui des ouvriers ou des employés. Les montants sont particulièrement dispersés pour les moins de 25 ans, les ouvriers et les employés : ces catégories de salariés connaissent plus souvent que les autres des périodes d'inactivité ou de chômage au cours de l'année.

→ [Consulter le document en ligne](#)

► Plan de sauvegarde de l'emploi : les critères d'ordre des licenciements peuvent être fixés par un accord d'entreprise

Conclusion de Frédéric Dieu. Rapporteur public

Revue de droit du travail, n° 11, novembre 2017, p. 701-706

Dans le cas d'un licenciement collectif, l'employeur est tenu d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et un accord majoritaire doit fixer le contenu de ce plan conformément à l'article L. 1233-24-1 du code du travail. Le conseil d'Etat juge que, même dans ce cas, la fixation des critères déterminant l'ordre des licenciements peut résulter non pas de l'accord de PSE mais d'un accord collectif d'entreprise signé dans les conditions de droit commun. Cet accord collectif peut en outre fixer un périmètre d'application des critères d'ordre à un niveau inférieur à celui de l'entreprise.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

► Politiques de l'emploi et formation

Collectif d'auteurs

Education permanente, n° 213, décembre 2017, 1-210

Face aux défis que le chômage de masse et les mutations de l'emploi posent au système éducatif et formatif, les auteurs de ce dossier s'interrogent sur la place que les politiques de l'emploi ont donnée à la formation, mais aussi au lien entre formation, parcours professionnels et transformations du travail. La France offre un paysage diversifié et foisonnant en matière de dispositifs dans lesquels la formation est mobilisée comme moyen d'insertion et/ou de retour à l'emploi, ou comme instrument des transitions professionnelles des actifs. Mais l'instabilité de ces dispositifs et la faible évaluation de leur impact sur l'emploi et l'employabilité des actifs soulèvent des questionnements récurrents.

→ [Consulter la revue au centre de documentation de Montparnasse](#)

► La folie de l'évaluation

Irène Lopez / Lou-Eve Popper / Lucie Tanneau

Liaisons sociales magazine, n° 187, décembre 2017, p. 18-27

L'évaluation est aujourd'hui monnaie courante. Chacun d'entre nous a pris l'habitude de donner son avis et les nouvelles technologies ont démocratisé ce phénomène. Supporte-t-on pour autant l'évaluation au travail ? L'exemple de l'entretien individuel très en vogue à une époque est aujourd'hui remis en question.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

► L'emploi accompagné

Sarah Kherdjemil

ASH n° 3037, 8 décembre 2017, p.39-44

Proposer un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle aux travailleurs handicapés en vue de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré, tel est l'objectif du dispositif d'emploi accompagné. Le point sur cette mesure en



vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

→ [Consulter la revue dans les centres de documentation de Montparnasse ou de Mirabeau](#)

Formation professionnelle - Apprentissage

■ **Ouvrages – Études – Rapports**

▶ **Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires »**

Dares, décembre 2017, 194 p.

Un comité technique, piloté par la Dares, a été mis en place en avril 2017 pour dresser un premier bilan de ce plan, quantitatif et qualitatif. Le volet quantitatif a été dressé par les équipes d'études de Pôle emploi et de la Dares à partir des données statistiques d'entrées en formation et de parcours à l'issue d'une formation. Le volet qualitatif, confié à une équipe composée de consultants et de chercheurs, vise à observer comment ont évolué : les parcours d'accès à la formation ; les pratiques d'accompagnement ; la gouvernance, les modes de coordination et d'information mutuelle entre les différents acteurs régionaux ; l'offre de formation.

→ [Consulter le rapport en ligne](#)

▶ **La mobilité européenne des apprentis**

Patrice Borel / Mireille Gaüzere / Joshua Maissin

Rapport Igas, novembre 2017, 180 p.

Selon ce rapport de l'Igas, la mobilité européenne des apprentis est quasi inexistante aujourd'hui avec des cohortes très peu nombreuses pour les mobilités courtes et presque nulles pour les mobilités longues. Les acteurs interrogés sont unanimes quant aux bienfaits de la mobilité européenne des apprentis pour eux-mêmes et pour les entreprises qui les emploient. Il existe, cependant, des freins importants au développement de la mobilité. Ces derniers sont dus pour l'essentiel aux obligations de l'entreprise française, tenue de rémunérer l'apprenti et de payer les cotisations pendant la période de mobilité à l'étranger, aux difficultés de la certification des compétences et à la complexité des procédures administratives de mobilisation des crédits d'Erasmus +.

→ [Consulter le rapport en ligne](#)

▶ **Le décrochage scolaire : entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole**

Jean-Paul Delahaye / Frédérique Weixler

Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2017, 329 p.

La lutte contre le décrochage est à la fois une priorité européenne, une priorité nationale et un sujet de société. Les auteurs proposent ici des pistes de réflexion visant à réduire le décrochage scolaire. Ils illustrent leurs propos de nombreux exemples d'actions mises en œuvre par l'Education nationale et ses partenaires pour que l'école relève ce défi. Ils soulignent l'importance du droit de retour en formation ainsi que la nécessité de faire évoluer les pratiques.

→ [Consulter l'ouvrage au centre de documentation de Montparnasse \[Cote DGEFP CC 01 1.7 DEL\]](#)

■ **Notes d'analyse**

► **Retours précoces sur la voie des diplômes : vers une formation « tout au long du début de la vie »**

Virginie Mora / Alexie Robert

Bref Céreq, n° 360, décembre 2017, 4 p.

Parmi les jeunes de la génération 2010, un sur huit a obtenu un nouveau diplôme dans les cinq années suivant la fin de sa formation initiale. Les formes de ces retours précoces sur le chemin des diplômes sont très variées, de même que les logiques individuelles qui y conduisent. Les démarches qui visent à se réorienter ou faire progresser une carrière semblent cependant plus efficaces en termes d'insertion que celles destinées à résoudre des difficultés d'accès à l'emploi.

→ [Consulter le document en ligne](#)

■ **Articles de revues spécialisées**

► **La validation des acquis de l'expérience**

Carmen Ahumada

Revue pratique de droit social, n° 872 décembre 2017, p. 397-404

La VAE est une évolution fondamentale pour la formation professionnelle continue. Elle permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir avec ou sans complément de formation tout ou partie d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Définition, procédure de validation des acquis, financement de la validation... l'article rappelle les nouveautés introduites par les récentes lois du 5 mars 2014 et du 8 août 2016.

→ [Consulter la revue au Centre de documentation de Mirabeau](#)

Économie - Entreprises

■ **Ouvrages – Études – Rapports**

► **L'économie mondiale 2018**

Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)

La découverte, 2017, 127 p.

Bilan de la conjoncture, des principales tendances et des grandes questions de l'économie mondiale : le protectionnisme et les conséquences du Brexit, les effets des nouvelles technologies sur les processus de production et le marché de l'emploi, la régulation financière et les paradis fiscaux, les tensions géopolitiques.

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \[Cote ECO MON CEP\]](#)

► **Les entreprises en France**

Insee, 2017, 201 p.

Cet ouvrage se décompose en deux parties et offre une vue structurelle complète de notre système productif, la première partie porte sur trois dossiers : les évolutions de l'emploi salarié entre 2009 et 2015 selon les catégories d'entreprises ; le commerce de détail et les inégalités territoriales ; et quels types de collaborations entre entreprises et organismes de recherche sont soutenues par les pouvoirs publics. La seconde partie rassemble 46 fiches thématiques et sectorielles présentant les chiffres de référence sur les entreprises

→ [Consulter l'ouvrage au Centre de documentation de Mirabeau \[Cote ECO INSEE REF\]](#)



■ **Articles de revues spécialisées**

▶ **L'effet sur l'emploi de la prime à l'embauche destinée aux PME : une mesure par les enquêtes de conjoncture**

Insee, note de conjoncture, décembre 2017, p. 77-81

Les enquêtes de conjoncture permettent d'apprécier si la « prime à l'embauche PME » a eu un effet d'enrichissement de la croissance en emploi, parce que les chefs d'entreprises y donnent leur opinion à la fois sur leur activité et sur l'évolution de leurs effectifs. A niveau d'activité donné, la prime à l'embauche semble bien, à elle seule, avoir incité les PME à embaucher davantage que les autres entreprises, mais cet effet est resté assez limité.

→ [Consulter le document en ligne](#)



Europe - International

■ **Articles de revues spécialisées**

▶ **Le statut social du chauffeur routier international à la lumière des dernières propositions législatives et communautaires**

Jean-Philippe Lhernould / Barbara Palli

Droit social n° 12, décembre 2017 p. 1057-1068 (Etudes)

Une série de règlements et de directives en cours de révision, en matière de droit du travail et de la sécurité sociale, tentent de revisiter le statut de chauffeur routier international, sur la base de propositions complexes, peu lisibles et peu cohérentes, mais qui semblent donner la prépondérance à l'approche du marché intérieur sur celle de la protection des travailleurs.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)



▶ **Fin de l'histoire. La Cour constitutionnelle italienne effondre l'article 18 du Statut des travailleurs**

Maria Vittoria Ballestro / Véronique Champeil-Desplat

Revue de droit du travail n° 11, novembre 2017, p. 707-714

En Italie, l'article 18 du Statut des travailleurs, qui assurait la protection effective des salariés contre tout licenciement illicite ou sans motif valable, a été abrogé successivement par des dispositions législatives en 2012 puis 2015. La confédération syndicale majoritaire (CGIL) a tenté la réintroduction de cet article par une proposition de référendum abrogatif signé par trois millions de citoyens. La Cour constitutionnelle a rejeté l'admissibilité de la proposition de référendum. Récit des étapes de la création du Statut du travailleur à la suppression de son article 18.

→ [Consulter la revue dans les Centres de documentation de Mirabeau ou de Montparnasse](#)

→ [Consulter la revue sur la plateforme des ressources électroniques \(Daloz\)](#)

